((LOGO / ADRESSE EXPEDITEUR))

Document type de prise de position élaboré par

Ready!

Destiné aux **organisations ou aux particuliers**

Veuillez remplir les champs de couleur jaune et éventuellement insérer la formulation en «je»

Délai de soumission: **7 septembre 2022**

(Supprimer cette boîte de texte avant l'envoi)

À la Commission du Conseil national de la
science, de l’éducation et de la culture

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Par e-mail à : familienfragen@bsv.admin.ch

Lieu/Date

**Consultation initiative parl. 21.403 n CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles**

Monsieur le Président de la Commission, chères et chers membres du Conseil national

Nous vous remercions de pouvoir prendre position dans le cadre de la procédure de consultation relative à l’avant-projet de loi fédérale sur le soutien à l’accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d’encouragement de la petite enfance (LSAcc).

Organisation XY ou particulier (Je) salue l’avant-projet pour le remplacement du financement de départ pour une solution adaptée aux réalités actuelles, avec son double objectif : l’amélioration de la conciliation entre le travail et la vie familiale ou l’éducation, et l’amélioration de l’équité des opportunités pour les enfants en âge préscolaire. Les investissements dans le domaine de la petite enfance sont d’une importance cruciale pour la Suisse sur les plans de la politique économique, de la politique sociale et de la politique financière. Les deux aspects déterminants à cet égard sont l’existence d’offres d’accueil de qualité et la professionnalisation des métiers concernés et des institutions.

Il est donc primordial que la Confédération assume sa responsabilité et s’engage davantage, conformément aux principes constitutionnels mentionnés dans le rapport explicatif. Le projet proposé reflète les thèmes pertinents et tient compte du principe de subsidiarité. Il est judicieux de mettre en place un modèle comportant un système incitatif pour les cantons en ce qui concerne les contributions parentales, car cette approche permet de réduire les risques d’effets de substitution. L’instrument des conventions-programmes est également prometteur, puisqu’il a déjà fait ses preuves dans d’autres domaines. La pérennisation des contributions fédérales en vue d’abaisser le montant des contributions parentales, de même que la limitation à une durée de 12 ans pour les conventions-programmes, reposent sur des faits établis.

Le document sous sa présente forme contient néanmoins quelques points faibles qu’il s’agit impérativement d’améliorer:

1. **La qualité, condition sine qua non pour atteindre les objectifs visés**

Des études sur l’économie nationale comme celle menée par BAK[[1]](#footnote-2) montrent qu’un abaissement des quotes-parts parentales peut avoir un important effet positif sur la réinsertion professionnelle des mères. Cependant, les études montrent également que le rendement éducatif ne peut être augmenté que si l’on investit également dans la qualité. Dans le texte présenté, on ne met pas suffisamment l’accent sur la qualité – même si le thème de la qualité est censé être principalement le fait des cantons et des communes. Il est important, compte tenu des considérations qui précèdent, que le thème de la qualité reçoive également toute l’attention qu’il mérite au niveau fédéral, et que ce processus soit suivi de près dans les cantons, avec toute l’assistance due lorsque cela est nécessaire.

1. **Établir de meilleures conditions-cadres dans tous les cantons et communes**

Aujourd’hui, le fait de disposer de bonnes structures d’accueil extrafamilial et d’un bon niveau de qualité en matière de mesures d’encouragement de la petite enfance restent une question de chance en fonction du lieu de domicile. La Confédération est appelée à aplanir ces différences afin d’améliorer l’équité des opportunités. Il s’agit donc, dans le texte proposé, de vérifier que les cantons reçoivent une aide supplémentaire lorsqu’ils ont des déficiences dans les domaines de la petite enfance et de l’équilibre travail-famille. Organisation XY ou particulier (Je) considère favorablement le principe d’un système incitatif. En lieu et place du régime actuel des bonus, nous plaidons pour un système prévoyant une contribution de base de 20 à 30% qui serait réduite progressivement au cours des années si les cantons ne renforcent pas leurs efforts, système qui s’accompagnerait de contributions correspondantes pour la réduction des montants à la charge des parents afin d’améliorer la qualité ou l’intégration.

1. **Davantage d’investissements pour la petite enfance**

Les moyens prévus, à hauteur de CHF 40 millions par an, pour les mesures de promotion de la petite enfance en vue d’améliorer l’équité des opportunités dans le cadre de conventions-programmes avec les cantons, ne suffisent pas. Il s’agit d’augmenter notablement les investissements dans ce domaine afin d’obtenir réellement les effets incitatifs attendus et d’éviter que les effets sur l’économie nationale ne soient compromis par des investissements trop faibles. Par conséquent, le projet proposé devrait être complété ainsi:

* Le cadre financier des conventions-programmes présidant au développement de l’accueil extrafamilial d’enfants et aux mesures des cantons pour le développement de leur politique de la petite enfance (3e section LSAcc) doit être nettement augmenté.
* L’aide aux mesures des cantons pour le développement de leur politique d’encouragement de la petite enfance doit s’élever à nettement plus de 10 millions de francs par année.

Nous vous remercions cordialement pour l’attention que vous porterez à notre retour d’information et pour votre engagement en faveur d’une politique plus favorable à l’égard de la petite enfance en Suisse.

((VOTRE NOM, VOTRE ORGANISATION))

((Signature))

1. Modèle global d’économie nationale pour l’analyse concernant la «politique de la petite enfance»: https://www.bak-economics.com/fileadmin/documents/BAK\_Politik\_Fruehe\_Kindheit\_Mai\_2020\_Ex-Sum\_DE.pdf

Rapport élaboré sur mandat de la Fondation Jacobs, Executive Summary, BAK *economic intelligence*, mai 2020 [↑](#footnote-ref-2)